

Disponible sur le site internet du CIUSSS-EMTL  
à l'adresse suivante : [https://ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/  
soins-et-services/personnes-agees/hebergement/  
hebergement-en-chsld/mission-et-philosophie-des-chsld](https://ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/soins-et-services/personnes-agees/hebergement/hebergement-en-chsld/mission-et-philosophie-des-chsld)

*Tu n'es plus là où tu étais,  
mais tu es partout là où je suis.*

– Victor HUGO



## Centres d'hébergement et de soins de longue durée

- CHSLD Benjamin-Victor-Rousselot
- CHSLD Dante
- CHSLD de Saint-Michel
- CHSLD Éloria-Lepage
- CHSLD François-Séguenot
- Centre d'hébergement  
J.-Henri Charbonneau
- CHSLD Jean-Hubert-Biermans
- CHSLD Jeanne-Le Ber
- CHSLD Joseph-François-Perrault
- CHSLD Judith-Jasmin
- CHSLD Marie-Rollet
- CHSLD Nicolet
- CHSLD Pierre-Joseph-Triest
- CHSLD Polonais Marie-Curie-Sklodowska
- CHSLD Robert-Cliche

*Pour plus d'information,  
référez-vous au personnel soignant.*

Direction des ressources humaines,  
des communications et des affaires juridiques

Tous droits réservés © CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal,  
février 2019

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Est-de-  
l'Île-de-Montréal

Québec

Québec



## Programme d'accompagnement de soins palliatifs et de fin de vie en hébergement

# Accompagnement de soins palliatifs et de fin de vie en hébergement

Quand la mort d'une personne que l'on aime approche, il est normal de vivre des émotions intenses, de ressentir de la tristesse et même de l'impuissance. Être confronté à l'inconnu et au mystère de la mort peut susciter de multiples interrogations.

Tout résident admis en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) recevra des soins et des services de qualité, adaptés à ses besoins, en respect de son autonomie et de sa dignité. Ces soins sont prodigués afin de prévenir et soulager la douleur ainsi que les autres symptômes pouvant être présents en fin de vie.

L'équipe soignante et les professionnels œuvrant en CHSLD sont formés pour offrir des soins de qualité basés sur les meilleures pratiques en soins palliatifs et de fin de vie. Les soins sont prodigués par une équipe disponible qui préconise l'accompagnement personnalisé du résident dans son milieu et en favorisant sa qualité de vie.

Le résident et ses proches bénéficieront aussi d'un accompagnement incluant les aspects psychologiques et spirituels. Des bénévoles sont également disponibles pour accompagner les résidents et les proches qui en expriment le souhait.

## Approche collaborative

L'équipe soignante promeut le respect, l'implication et la discussion avec le résident et ses proches selon leurs choix et leurs préférences en regard des soins et des services requis. Le travail d'équipe en CHSLD est au cœur du quotidien des résidents et de leurs proches.

Les besoins d'une personne en soins palliatifs et en fin de vie sont multiples. C'est pour cette raison que tous les professionnels et les intervenants collaborent afin de mettre en place des soins et des services adaptés aux besoins du résident.

- Médecin
- Pharmacien
- Infirmière, infirmière auxiliaire
- Préposé aux bénéficiaires
- Travailleur social
- Intervenant en soins spirituels
- Ergothérapeute
- Technicien en diététique
- Éducateur spécialisé
- Technicien en loisirs
- Thérapeute en réadaptation physique
- Chef d'unité

Ces intervenants ont tous le souci d'agir de façon concertée.

## Mission d'un centre d'hébergement

Offrir, de façon temporaire ou permanente, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance ainsi que des services psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques, médicaux et de réadaptation aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel malgré le soutien de leur entourage.

Source: ART. 83. – Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)

**Le programme d'accompagnement de soins palliatifs et de fin de vie permet de répondre aux besoins de la clientèle, d'offrir la meilleure qualité de vie possible et de soutenir les proches.**

La Loi concernant les soins de fin de vie reconnaît l'autonomie des personnes en fin de vie et le respect de leurs droits de recevoir des soins adaptés à leurs besoins, leurs préférences, leurs valeurs, et ce, dans le respect de la volonté exprimée.